



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 AOUT 2016 à 18 h 30 à la Mairie

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil seize, le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, GANDELLI Patrick, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, MOURET René, PARIS Bruno, ROSSI Valérie.

Excusés, absents : GARIN Sylvestre, GUILLON-CURIEN Christine, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, YARIC Christelle

Secrétaire de séance : PARIS Bruno

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 27 juin et du 13 juillet 2016
2. Point sur les travaux
3. Restitution caution appartement communal
4. Autorisation d'ester en justice et choix du cabinet d'avocats suite à requête d'un administré auprès du Tribunal Administratif
5. Fonds de concours à la Communauté de Communes : voirie communale 2015
6. Fixation prix de l'eau : prélèvement exceptionnel
7. Transfert solde du compte administratif du budget annexe
8. Vente portion parcelle communale : rectificatif n° parcelle
9. Motion de soutien : dotation scanner Hôpital d'Embrun
10. Adhésion à l'Association Pastorale
11. Questions diverses

1) Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 27 juin et du 13 juillet 2016

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2) Point sur les travaux :

- Le bois d'affouage stocké à Pierre-Plate a perdu du poids et de la valeur. Le garde forestier propose donc de le remettre à la vente localement.
- Servitude communale avec M. Sarret au hameau du Serre : un busage de 30 mètres linéaires en tuyaux de diamètre 250 a été réalisé par la Mairie ainsi qu'un curage du fossé en aval. M. Sarret a effectué, à cette occasion, à ses frais, des travaux de captage dans la même zone.
- Des travaux d'amélioration du décanteur du captage des Truchets ont été réalisés suite aux conseils donnés par un bureau d'études compétent.
- Le captage d'eau potable des Bouteils n'est plus utilisé depuis des mois. Suite aux travaux de « traçage » de l'eau depuis le secteur des Clausards, il s'avère qu'il y a une pollution issue de cette zone vers les deux captages de cette source. La mairie s'est rapprochée du

propriétaire de l'habitation située à proximité afin d'envisager des travaux de mise en conformité avant une éventuelle remise en service du réservoir concerné.

- Suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre de la construction de deux nouvelles stations d'épuration, concernant la maîtrise d'œuvre des travaux, à ce jour, quatre bureaux d'études ont répondu à la consultation.
- Reversement taxe de séjour : dans le cadre de ce reversement par la Communauté de Communes, la Mairie a fait l'acquisition de deux tentes de réception et a fait refaire la calade devant le four des Bouteils.

3) Restitution caution appartement communal :

Valérie ROSSI informe le conseil du courrier de la locataire en date du 28 juillet dernier donnant son préavis pour le logement communal n° 3 sis « Le Château ».

Il convient de prévoir de lui restituer la caution de l'appartement après l'état des lieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de restituer la caution à la locataire si l'état des lieux est concluant.

En date du 27 août, le logement en question a été réattribué à une nouvelle locataire.

4) Autorisation d'ester en justice et choix du cabinet d'avocats suite à requête d'un administré auprès du Tribunal Administratif :

Valérie Rossi informe le Conseil municipal de la copie de la requête présentée par M. Prax Jean-Louis auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

Un délai de 60 jours est imparti à la commune pour présenter son mémoire.

Afin d'assurer sa défense il convient de saisir un cabinet d'avocats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour représenter la commune est ester en justice, pour saisir le cabinet d'avocats de Maître Garcia, sis à Gap (05) afin d'assurer la défense de la commune et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

5) Fonds de concours à la Communauté de Communes : voirie communale 2015

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes du Savinois Serre-Ponçon, dont la commune de Puy Sanières est membre, a la compétence de la voirie et de ce fait, en concertation avec la commune, elle a engagé des travaux en 2015 (élargissement de la voie communale de l'église).

Elle précise que c'est la Communauté de Communes, en tant que maître d'ouvrage de l'opération, qui a payé la totalité des factures auprès de l'entreprise titulaire du marché et qui refacture ensuite la part dont est redevable la commune dans le cadre du Fonds de Concours.

Le montant total des travaux est de 11 023.92 €

Subventions obtenues 6 135.58 €

Participation définitive de la commune **2 444.17 €**

(soit 50% de la part d'autofinancement de la Communauté de Communes).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette participation financière à hauteur de 2 444.17 € et autorise le Maire à procéder au paiement du titre correspondant en faveur de la Communauté de Communes.

6) Fixation prix de l'eau : prélèvement exceptionnel :

Le Conseil est informé qu'une entreprise a prélevé de l'eau sur le réseau communal au Pibou sans autorisation ce qui a créé des carences d'alimentation en eau potable pour les habitants en partie haute du hameau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer un montant forfaitaire de 200 € en compensation de la prise de quatre tonnes à eau. Ce montant sera facturé à l'entreprise.